MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX 2-7-58 305492

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

6ème année n° 27 Ière Edition n° 9 I° Juillet I958

AVERTISSEMENT

TAVELURE Zone I

Par suite des pluies qui ont touché l'ensemble du littoral depuis le 20 juin, des repiquages de la maladie sont possibles étant donné la faiblesse des moyennes de températures actuellement constatée.

C'est pourquoi , dès réception de cet avis, un traitement doit être exécuté.

L'anticryptogamique sera associé à un insecticide approprié, le traitement destiné au Carpocapse ayant été lavé.

L'Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - MONTPELLIER - Le Gérant : TROUILLON.
Autorisation du 6 mars I956